



Résumé analytique

L'année 2015 pourrait marquer un tournant dans les efforts mondiaux visant à rendre plus durable le paradigme de développement économique et social dominant.

En septembre 2015, la communauté internationale s'est mise d'accord sur un ensemble de 17 objectifs de développement durable à atteindre d'ici 2030, parmi lesquels figurent les changements climatiques. Les pays se réuniront à nouveau à Paris pour la 21^e Conférence des Parties (COP21) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Leur objectif sera d'instaurer un nouvel accord mondial concernant les changements climatiques (appelé ci-après l'« Accord de Paris ») qui aura pour ambition de limiter l'augmentation des températures mondiales à 2 voire 1,5 °C, par rapport aux niveaux préindustriels d'ici 2100. L'Accord de Paris visera également à mettre en place un cadre d'appui technologique et financier pour que les pays en développement puissent adopter plus rapidement des stratégies de développement sobres en carbone et résilientes face aux changements climatiques.

Le terrain des négociations étant beaucoup plus complexe depuis l'entrée en vigueur de la CCNUCC en 1994, l'architecture du nouvel accord sur le climat comporte de nombreux aspects. La structure de base de l'Accord de Paris reposera sur les « contributions prévues déterminées au niveau national » (CPDN) et sur le processus de mise en œuvre progressive de l'accord en vue de la réalisation des objectifs de la Convention. En outre, plusieurs décisions essentielles devront être prises sur des thèmes tels que l'adaptation, le financement, la technologie et le renforcement des capacités.

1. De quoi est-il question dans le Rapport 2015 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions ?

Le sixième rapport du PNUÉ sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions évalue sous un angle scientifique les contributions des CPDN soumises en matière d'atténuation. Il compare ensuite, comme dans les éditions précédentes, les niveaux d'émission qui en résulteraient à l'horizon 2030 avec les recommandations scientifiques, afin d'être en position d'atteindre l'objectif prévu de maintien du réchauffement planétaire en deçà de 2 °C d'ici 2100. Le Rapport fournit également des données

à 1,5 °C. Il présente par ailleurs plusieurs domaines se prêtant à l'intensification, à l'accélération et à la généralisation des mesures en vue de réduire l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions.

Le Rapport 2015 répond aux questions suivantes :

- Quelles sont les estimations les plus récentes concernant les niveaux totaux d'émissions mondiales en 2025 et 2030 ? Ces niveaux sont-ils conformes à l'objectif visant à maintenir le réchauffement planétaire en deçà de 2 °C, voire 1,5 °C, par rapport aux niveaux préindustriels d'ici 2100 ?
- Quels ont été les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris à Cancún pour la période s'achevant en 2020 ?
- S'ils sont honorés dans leur totalité, les engagements cumulés des CPDN à l'horizon 2030 suffiront-ils à nous maintenir dans une fourchette compatible avec l'objectif des 2 °C ?
- Quelles sont les contributions possibles, dans les principaux secteurs concernés, qui permettraient d'accélérer les mesures visant à rehausser l'ambition des engagements nationaux en amont et en aval de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, prévue en 2020 ? Cette année, l'examen détaillé porte sur les contributions possibles des initiatives de coopération internationale en matière d'atténuation et sur les activités d'atténuation renforcées relatives aux forêts, en mettant l'accent sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+).

Au 1^{er} octobre 2015, 119 CPDN avaient été soumises à la CCNUCC : quinze comportent uniquement des mesures d'atténuation, mais la majorité prévoit aussi bien des éléments d'adaptation que d'atténuation. Pour le volet « adaptation » des CPDN, le rapport présente seulement des informations qualitatives.

Le présent rapport a été élaboré par une équipe internationale de scientifiques renommés, qui a évalué toutes les données disponibles, y compris celles examinées par le GIEC dans son cinquième Rapport d'évaluation et les études scientifiques les plus récentes. La réalisation de l'évaluation a été transparente et participative. Les méthodes et les observations préliminaires ont été mises à la disposition des gouvernements et des parties intéressées lors de forums internationaux sur la question ainsi que sur le site Internet UNEP Live. Les gouvernements des pays mentionnés dans le rapport ont été invités à commenter les résultats de l'évaluation.

2. Où en sont les émissions actuelles et quels sont les niveaux d'émission pour 2030 compatibles avec les objectifs de 2 et 1,5 °C ?

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont progressé régulièrement au cours des dernières décennies, selon une tendance à long terme présentant peu de variations.

Les estimations les plus récentes concernant les émissions mondiales¹ portent sur 2014. Cette année-là, les émissions mondiales de GES visées par le Protocole de Kyoto² ont totalisé près de 52,7 Gt éq-CO₂ (fourchette : 47,9-57,5). Le dioxyde de carbone (CO₂) émis à l'échelle mondiale par les combustibles fossiles et l'industrie est estimé à 35,5 Gt CO₂ pour 2014 (fourchette : 32,5-38,5).

En vue de maintenir la hausse des températures en deçà de 2 °C, il faut réduire les émissions de CO₂ à une valeur nette de zéro d'ici 2060-2075.

Le GIEC conclut dans son cinquième Rapport d'évaluation que, pour limiter le réchauffement planétaire à 2 °C, les émissions cumulées de CO₂ restantes (le fameux « budget carbone ») seraient de l'ordre de 1 000 Gt CO₂. Ce solde peut être utilisé de différentes manières. Toutefois, au vu de la dernière évaluation des tendances actuelles, les émissions mondiales nettes de carbone devront en fin de compte être ramenées à zéro entre 2060 et 2075³. Pour un examen détaillé du budget carbone, voir l'édition 2014 du Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions.

Le Rapport 2015 présente une série actualisée de stratégies possibles respectant le budget prévu, ainsi qu'une évaluation corrigée de ces stratégies et des exigences nécessaires pour atteindre l'objectif plus ambitieux d'un réchauffement inférieur à 1,5 °C.

Dans les scénarios offrant une probabilité supérieure à 66 % de limiter le réchauffement planétaire à 2 °C d'ici la

Émissions de GES/Kyoto (Gt éq-CO₂/an)

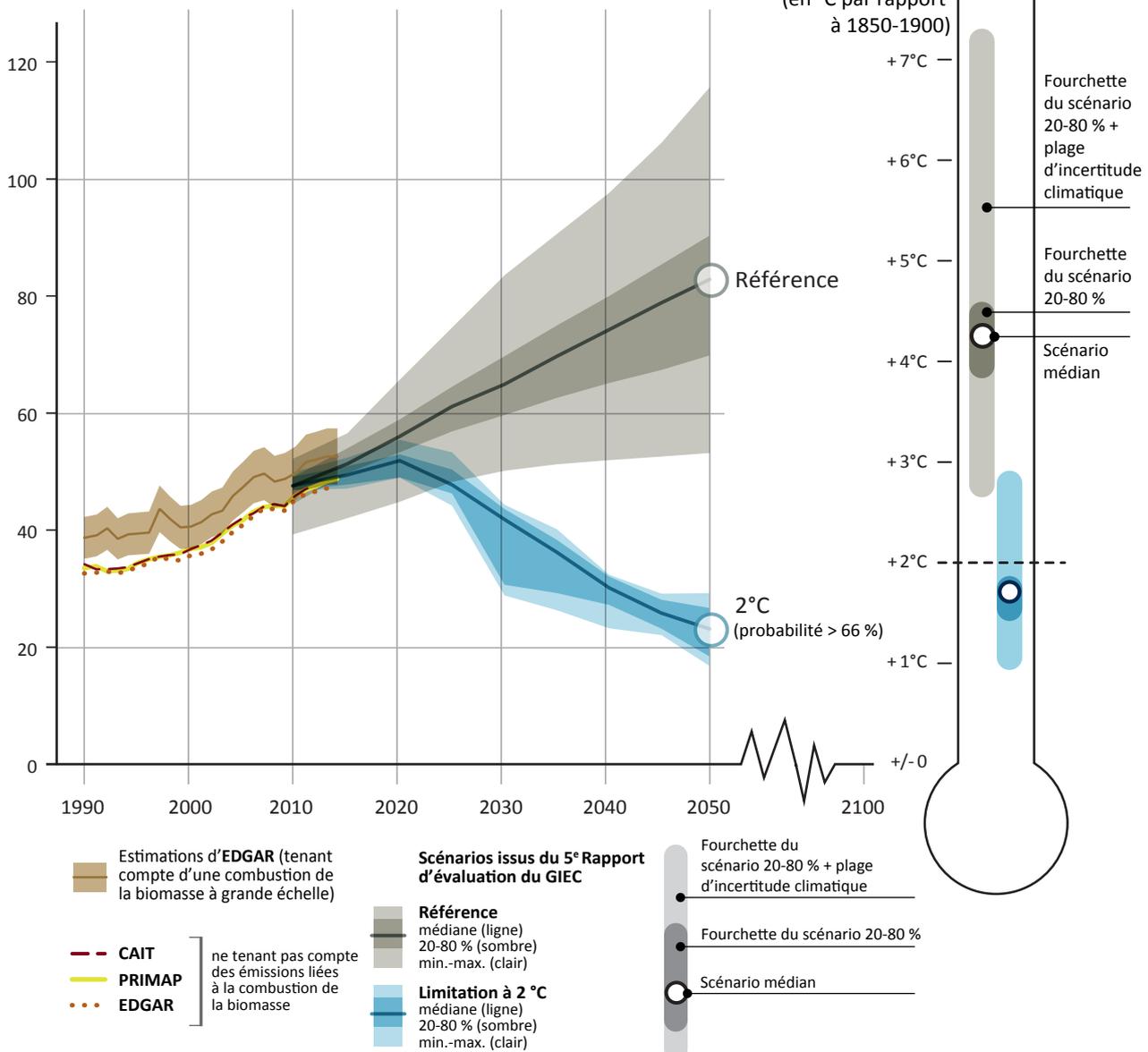


Figure ES1 : Émissions historiques de gaz à effet de serre (GES) et prévisions à l'horizon 2050

¹ Les données pour 2014 proviennent d'EDGAR et de PRIMAP. Voir chapitre 2.

² Les six gaz à effet de serre visés par la CCNUCC au titre du Protocole de Kyoto sont le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote, les hydrofluorocarbures, les perfluorocarbures et l'hexafluorure de soufre. S'y ajoutent ici les potentiels de réchauffement planétaire (PRP) sur 100 ans indiqués dans le deuxième Rapport d'évaluation du GIEC.

³ D'après les données des scénarios finaux publiés par le GIEC dans son cinquième Rapport d'évaluation.

fin du siècle, le niveau d'émission médian pour 2030 est de 42 Gt éq-CO₂ (fourchette : 31-44). Le niveau correspondant pour une limitation à 1,5 °C est de 39 Gt éq-CO₂⁴. Les profils pour les deux objectifs se ressemblent à de nombreux égards, mais il faut agir plus tôt et avec plus de détermination pour maintenir la hausse en deçà de 1,5 °C.

Comme précisé dans l'édition de l'an dernier, l'optique de l'évaluation des écarts s'est déplacée de 2020 à 2030, dans la mesure où les scénarios sous-jacents reposent sur des niveaux d'émission compatibles avec les engagements pris à Cancún jusqu'en 2020. Les stratégies de renforcement des réductions d'émissions à moindre coût ne sont prises en compte qu'à partir de 2020. L'analyse antérieure supposait que la communauté internationale opterait pour une stratégie à moindre coût à l'horizon 2010. Les tendances actuelles démentent cette hypothèse. Par conséquent, les nouveaux scénarios proposés par le GIEC, auxquels il est fait allusion dans ce rapport, sont uniquement ceux présumant l'adoption d'une stratégie à moindre coût à partir de 2020.

3. Quelles sont les incidences des scénarios compatibles avec les objectifs de température ?

Les scénarios atteignant les objectifs des 2 et 1,5 °C qui sont employés à titre de référence dans ce Rapport se caractérisent tous par une réduction modeste des émissions, en comparaison des politiques actuelles qui se poursuivront jusqu'en 2020⁵. Ils sont également conformes à l'ambition des engagements pris à Cancún. Cela supposera d'intensifier les réductions au cours des décennies suivantes. Redoubler d'efforts, d'ici 2020, pour atteindre des niveaux inférieurs à ce qui est prévu par les engagements pris jusqu'à cette date faciliterait la tâche et réduirait le coût global du passage à des stratégies à moindre coût après 2020. Il convient toutefois de noter que cette transition exigera une préparation très en amont des politiques et des investissements nécessaires.

L'évaluation des stratégies et du niveau des objectifs fait ressortir trois grands points, qui ont également été soulevés dans les rapports précédents :

- Tous les scénarios qui analysent les stratégies visant l'objectif de 2 °C et respectant ainsi les engagements pris à Cancún jusqu'en 2020, date à laquelle démarrent les stratégies à moindre coût, exigent de fortes réductions après 2020. Ils supposent également l'utilisation de ce que l'on appelle les « technologies à émissions négatives », telles que la bioénergie couplée au captage et au stockage du carbone
- Quant aux scénarios analysant l'objectif de 1,5 °C, ils supposent des taux de réduction encore plus importants
- La possibilité de déployer à grande échelle des technologies à émissions négatives est encore sujette à controverse.

Une action renforcée précoce (qui dépasserait les engagements pris pour 2020, par exemple) présenterait les avantages économiques et technologiques suivants :

- Assouplissement de l'obligation de réduire considérablement les émissions à moyen terme
- Atténuation facilitée, à moyen et à long terme, par la réduction de la dépendance aux infrastructures à forte

intensité de carbone et d'énergie au sein du système énergétique et dans la société en général

- Encouragement de l'apprentissage et de la mise au point, à court terme, de technologies qui se révéleront essentielles à long terme
- Envoi de signaux stratégiques précoces qui seront nécessaires pour prendre des mesures au cours des prochaines décennies
- Réduction des coûts globaux et atténuation des difficultés économiques en ce qui concerne, par exemple, la généralisation des investissements dans les énergies pendant la période de transition
- Réduction de la dépendance aux technologies non éprouvées et multiplication des solutions offertes à la société pour parvenir à de fortes réductions des émissions à long terme.

Reporter les mesures d'atténuation rigoureuses jusqu'en 2030 (autrement dit, ne pas opter pour une stratégie à moindre coût après 2020) aurait pour effet certain de compliquer considérablement l'adoption de niveaux d'émission à long terme compatibles avec l'objectif des 2 °C. Un grand nombre de modèles ne sont pas en mesure de produire des scénarios à 2 °C conformes à des niveaux d'émissions mondiales supérieurs à 55 Gt éq-CO₂ en 2030, tandis que d'autres scénarios reportant le renforcement des mesures d'atténuation jusqu'à bien après 2030 imposeraient une augmentation massive des coûts, ainsi que des mesures politiques inédites.

4. Les pays du G20 avancent-ils dans la mise en œuvre de leurs engagements à l'horizon 2020 ?

Parmi le Groupe des 20 (G20), 13 pays ont pris des engagements pour 2020 (en comptant l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni, membres de l'Union européenne, comme un seul pays) et trois n'en ont pris aucun. Six d'entre eux ont été jugés en position de tenir leurs engagements ou en sont très proches ; quatre n'y parviendront pas ; les trois derniers n'ont pas pu être évalués, par manque de données probantes.

Les engagements sont déterminés par les pays eux-mêmes. Le fait que ces derniers soient en bonne voie ne signifie pas nécessairement qu'ils prennent des mesures d'atténuation plus rigoureuses que les autres. Tout dépend de l'ambition de l'engagement.

Le rapport présente une évaluation des avancées des pays du G20 à l'égard des engagements pris à Cancún, c'est-à-dire des engagements nationaux qu'ils ont présentés au titre de l'Accord de Cancún.

Cette évaluation compare les perspectives d'émissions en 2020 selon trois scénarios :

- Le scénario d'engagement, qui prévoit la quantité maximale d'émissions en 2020 compatible avec l'engagement pris
- L'évolution actuelle, d'après les estimations nationales officielles
- L'évolution actuelle, selon une analyse indépendante.

Malgré les progrès accomplis dans la mise en œuvre de politiques conformes aux engagements pris, il reste de toute évidence beaucoup à faire pour que tous les pays du G20 puissent honorer leur engagement.

⁴ Comme il existe moins de dix scénarios proposés pour les stratégies associées à l'objectif de 1,5 °C, la fourchette du 20^e au 80^e percentile n'est pas indiquée. Toutefois, les valeurs minimales et maximales s'élèvent respectivement à 37 et 40 Gt éq-CO₂.

⁵ Selon les différents types d'engagements qui seront pris, il est estimé qu'en 2020, les émissions mondiales s'élèveront à environ 52-54 Gt éq-CO₂. Les scénarios 2020 à moindre coût utilisés ici prévoient des émissions mondiales proches de cette fourchette (49-56 Gt éq-CO₂).

5. À supposer que les pays respectent totalement leurs engagements au titre de la CPDN, quel serait l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions en 2025 et 2030 ?

L'écart en matière de réduction des émissions entre ce qu'apporterait la réalisation complète des CPDN sans réserve et le niveau d'émission à moindre coût pour se maintenir en deçà de 2 °C est estimé à 14 Gt éq-CO₂ (fourchette : 12-17) en 2030 et à 7 Gt éq-CO₂ (fourchette : 5-10) en 2025. Si l'on intègre la réalisation complète des CPDN avec réserves, les écarts en 2030 et 2025 s'élèveraient respectivement à 12 Gt éq-CO₂ (fourchette : 10-15) et 5 Gt éq-CO₂ (fourchette : 4-8).

Si les pays n'ayant pas encore soumis leur CPDN devaient réduire leurs émissions dans les mêmes proportions (inférieures aux courbes d'évolution actuelles) que les pays l'ayant déjà soumise, les émissions mondiales diminueraient encore et l'écart se réduirait de 0,5 Gt éq-CO₂ supplémentaire en 2025 et de 1 Gt éq-CO₂ supplémentaire en 2030.

La réalisation complète des CPDN sans réserve se traduit par une estimation des niveaux d'émission en 2030 plus proche des scénarios maintenant le réchauffement des températures mondiales moyennes en deçà de 3,5 °C d'ici 2100, avec une probabilité supérieure à 66 %. Les estimations des CPDN s'accompagnent cependant de plages d'incertitude ; la valeur de 3,5 °C pourrait descendre à 3 °C ou, à l'inverse, tendre vers 4 °C en fonction des estimations, basses ou hautes, des CPDN sans réserve. Dans le cas d'une réalisation complète des CPDN avec réserves, l'estimation des niveaux d'émission se rapproche des scénarios anticipant à long terme un maintien du réchauffement planétaire en deçà de 3-3,5 °C d'ici la fin du siècle, avec une probabilité supérieure à 66 %.

Ces chiffres expriment donc deux réalités différentes. D'une part, les CPDN témoignent d'une réelle élévation des ambitions par rapport aux prévisions des politiques actuelles ; tous les groupes de modélisation mondiaux évalués sont parvenus à cette conclusion. D'autre part, les contributions soumises sont loin de suffire, et l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions pour 2025 et 2030 restera très important.

Le Rapport présente une évaluation des 119 CPDN soumises au 1^{er} octobre 2015, concernant 146 pays et 85 à 88 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre en 2012. Une dernière mise à jour de l'évaluation, tenant compte des soumissions ultérieures, sera ajoutée sur le site Internet UNEP Live avant le début de la COP21.

En l'absence de formats convenus pour rendre compte des contributions en matière d'atténuation, y compris concernant les unités dans lesquelles elles seront exprimées, les Parties ont choisi des formes et des contributions très variées. Voici quelques exemples des cibles qui peuvent être utilisées :

- Réduction absolue des émissions par rapport au niveau historique de l'année de référence, applicable à l'ensemble de l'économie
- Réduction relative des émissions par rapport aux perspectives de référence des émissions liées à la consommation d'énergie
- Fixation d'objectifs de stratégie pour certains secteurs ou gaz
- Définition d'une année de pic
- Mesure de l'intensité des émissions par rapport au PIB
- Détermination d'un objectif de niveau fixe.

Ce phénomène accroît la difficulté d'une analyse cohérente lors de la comparaison et du cumul des contributions en matière

d'atténuation. L'évaluation s'appuie sur un mélange d'études de modélisation internationales et nationales réalisées par des équipes de recherche indépendantes, ainsi que sur des sources de données officielles d'origine nationale.

Les niveaux d'émissions mondiales en 2030, compatibles avec une bonne probabilité (supérieure à 66 %) de tenir l'objectif des 2 °C d'ici 2100, et qui tiennent compte de l'adoption d'une stratégie à moindre coût à partir de 2020 et d'une augmentation (légère) de l'intensité des GES d'ici là, s'élèvent à 42 Gt éq-CO₂ (fourchette : 31-44). Pour 2025, les chiffres atteignent 48 Gt éq-CO₂ (fourchette : 46-50).

En comparaison, d'après l'évaluation des CPDN soumises au 1^{er} octobre 2015, les émissions mondiales de GES s'appliquant aux CPDN sans réserve seraient de 54 Gt éq-CO₂ (fourchette : 53-58) en 2025 et de 56 Gt éq-CO₂ (fourchette : 54-59) en 2030. En ajoutant les CPDN avec réserves, les prévisions passent à 53 Gt éq-CO₂ (fourchette : 52-56) en 2025 et à 54 Gt éq-CO₂ (fourchette : 52-57) en 2030. Les niveaux d'émission résultant des CPDN soumises sont inférieurs de 4 à 6 Gt éq-CO₂ aux courbes d'évolution actuelles pour 2030, qui atteindraient 60 Gt éq-CO₂ (fourchette : 58-62). Si aucune autre politique sur le climat n'est mise en œuvre après 2010, ces niveaux seront inférieurs de 9 à 11 Gt éq-CO₂ à la valeur de référence de 65 Gt éq-CO₂ (fourchette : 60-70) établie à partir des scénarios du cinquième Rapport d'évaluation du GIEC.

6. Le dispositif des CPDN peut-il jeter les bases d'un regain d'ambition ?

Il ressort clairement de l'évaluation de la contribution des CPDN en matière d'atténuation qu'il reste encore beaucoup à faire. Ce cycle de CPDN doit donc être considéré comme une première étape dans la préparation d'un accord mondial efficace sur le climat. Les effets sociaux et politiques des CPDN et les processus lancés à l'échelle nationale transcendent l'effet cumulatif qu'elles devraient avoir sur le niveau total des émissions mondiales de gaz à effet de serre en 2025 et en 2030. La préparation des CPDN a suscité dans de nombreux pays une analyse des relations entre développement et climat, ainsi que l'élaboration de nouvelles politiques climatiques nationales. Elles peuvent être considérées comme une étape décisive dans la transition vers des économies plus sobres en carbone.

L'Accord de Paris peut soutenir ces transitions nationales et encadrer la mobilisation en vue d'un redoublement des efforts d'atténuation permettant d'aligner les mesures nationales sur l'ambition mondiale dans ce domaine, que symbolisent les stratégies visant un objectif de 2 °C. À cet égard, il sera crucial de mettre en place, dans le cadre de cet accord, un système robuste, efficace et transparent de suivi et de révision.

Les CPDN et les options de renforcement des mesures d'atténuation doivent être envisagées dans un contexte général de croissance économique et de développement durable. Les objectifs de développement durable (ODD) récemment adoptés à New York par les chefs d'État de tous les États membres des Nations Unies reconnaissent de manière explicite l'interdépendance existant entre la réalisation des objectifs de climat, de développement et de durabilité. Ils recommandent également de privilégier la cohérence, les avantages associés et la complémentarité des ODD et d'un accord sur le climat dans le cadre de la CCNUCC.

L'objectif 13, « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions », reconnaît précisément que la CCNUCC est la principale structure

Total annuel des émissions mondiales de gaz à effet de serre (Gt éq-CO₂)

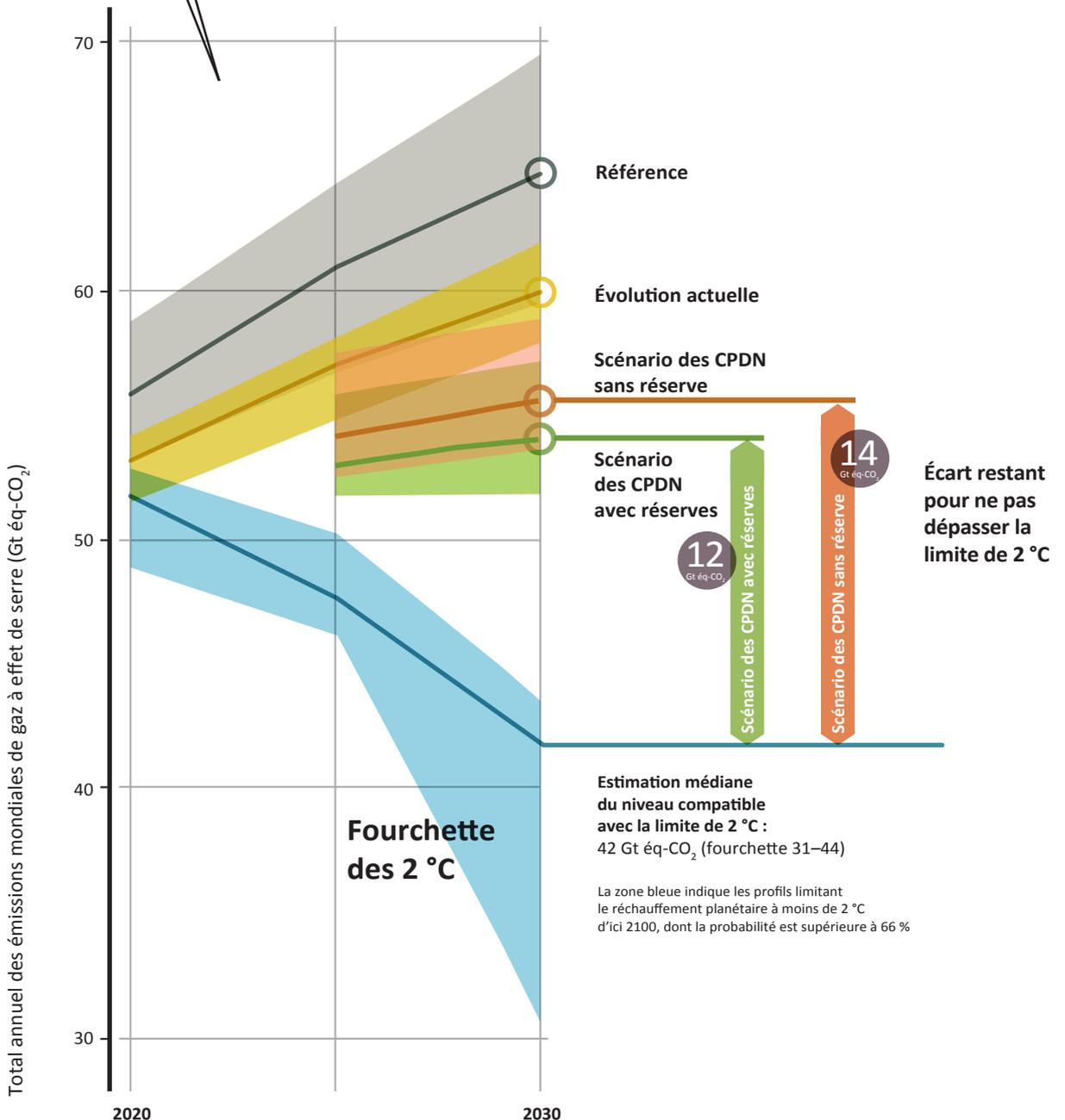
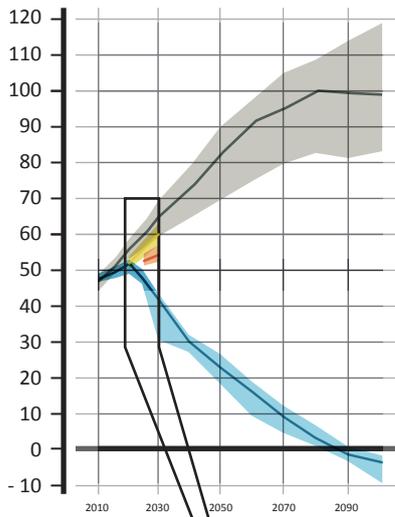


Figure ES2 : Écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions

intergouvernementale et internationale de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques. Les cibles associées à cet objectif rejoignent clairement les ambitions des CPDN.

7. Quelles sont les possibilités pour réduire l'écart ?

Selon plusieurs études récentes d'envergure internationale, il est tout à fait possible de réduire les émissions mondiales d'ici 2030, au-delà de ce que permettrait la seule mise en œuvre des CPDN. Si ce potentiel est pleinement exploité, il serait presque possible de combler l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions en 2030. Les études suggèrent en outre que l'on pourrait y parvenir en s'appuyant sur des technologies et des politiques éprouvées.

Plusieurs études et rapports récents, réalisés notamment par le GIEC et des institutions de recherche internationales de premier plan, relèvent un fort potentiel de réduction des émissions d'ici 2030. En tenant compte du fait que les méthodes, les hypothèses, le champ d'application et l'envergure des mesures considérées varient selon les études, ces dernières indiquent toutes qu'en misant sur les possibilités inexploitées de réduction des émissions, il serait possible de réduire considérablement l'écart en 2030. Ensemble, elles reflètent la possibilité de réduire les émissions mondiales de GES de 5 à 12 Gt $\text{eq-CO}_2/\text{an}$ (fourchette : 3-13) supplémentaires par rapport au niveau des émissions résultant de la réalisation complète des CPDN sans réserve, et de 5 à 10 Gt $\text{eq-CO}_2/\text{an}$ (fourchette : 1-11) supplémentaires par rapport au niveau des émissions associé à la réalisation des CPDN avec réserves. Ces réductions pourraient contribuer aux réductions nécessaires pour combler l'écart en 2030, qui sont estimées, pour mémoire, à 14 Gt eq-CO_2 (fourchette : 12-17) pour le scénario des CPDN sans réserve et à 12 Gt eq-CO_2 (fourchette : 10-15) si l'on y ajoute les CPDN avec réserves.

Une grande incertitude plane sur les possibilités de concrétiser les solutions de réduction des émissions avancées par certaines études. Dans le même temps, les études évaluées ne couvrent pas la totalité des mesures, domaines thématiques et secteurs concernés. Autrement dit, le potentiel technique et économique total de réduction des émissions d'ici 2030 pourrait être encore plus important. À titre de comparaison, le quatrième Rapport d'évaluation du GIEC indiquait un potentiel total de 23 Gt eq-CO_2 (fourchette : 16-31) en 2030. Aucune mise à jour n'a été fournie à ce sujet dans le cinquième Rapport d'évaluation, mais les révisions sectorielles qu'il contient font état de potentiels de réduction des émissions en 2030 du même ordre de grandeur.

Les dernières études examinées soulignent l'importance cruciale d'une amélioration de l'efficacité énergétique, en particulier dans l'industrie, le bâtiment et les transports, d'une généralisation des technologies à énergies renouvelables pour la production d'électricité et d'une amélioration de l'efficacité de la production d'électricité grâce à l'utilisation de combustibles fossiles. Toutes ces solutions seront essentielles pour parvenir à une réduction des émissions de l'ampleur désirée. D'autres domaines et secteurs clés pour le renforcement des mesures d'atténuation sont mis en avant dans ces études, notamment la sylviculture, l'agriculture et les déchets.

Ces secteurs ont déjà été évalués dans les éditions précédentes des rapports du PNUC sur l'écart entre les besoins

et les perspectives en matière de réduction des émissions. Ils offrent de belles possibilités de réduire cet écart, à condition de reproduire, d'accélérer et de généraliser les politiques et les bonnes pratiques éprouvées.

8. En quoi les initiatives de coopération internationale peuvent-elles contribuer à la mise en œuvre des CPDN et à un regain d'ambition ?

Les mesures prises par les initiatives de coopération internationale peuvent avoir des retombées considérables. Les évaluations préliminaires indiquent une contribution de l'ordre de 2,5 à 4 Gt eq-CO_2 en 2020, en cas de réalisation complète. Une partie de cette contribution relève des engagements pris à Cancún, mais le reste pourrait représenter de 0,75 à 2 Gt eq-CO_2 en 2020.

Une grande attention a été accordée aux mesures d'atténuation prises par les initiatives de coopération internationale, y compris par des acteurs non signataires de la CCNUCC.

Les initiatives de coopération internationale englobent des activités variées, ce qui ne facilite pas la réalisation d'évaluations poussées et cohérentes. Des efforts ont néanmoins été déployés pour évaluer toutes les informations disponibles et les organiser en un catalogue de mesures, classées par type d'acteur engagé. Cet outil simple permet de s'intéresser aux initiatives présentant le meilleur potentiel de réduction des émissions. De plus, le fait de séparer les différentes initiatives permet de limiter les risques de chevauchement et de double comptabilisation avec les engagements nationaux.

Le rapport examine les initiatives de trois grandes catégories :

- Villes et régions
- Entreprises
- Secteurs.

Les trois exemples ci-dessous illustrent la diversité des initiatives de coopération internationale :

- Le C40, Groupe des grandes villes pour le climat, est un réseau de grandes villes du monde entier qui se sont engagées à réduire les émissions de GES à l'échelle mondiale. Il compte 75 villes affiliées (en juillet 2015) et 80 participants au total.
- Le Pacte des maires est un accord réunissant trois réseaux de municipalités qui, dans une optique de transparence et de soutien, souhaitent réduire les émissions urbaines, la vulnérabilité aux changements climatiques et renforcer la résilience de façon cohérente et complémentaire par rapport aux efforts nationaux de protection du climat. Ce Pacte s'appuie sur les initiatives municipales en cours.
- L'Initiative ciment pour le développement durable (CSI) est une alliance regroupant 25 entreprises de renom de l'industrie mondiale du ciment, créée sous l'égide du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD). Les partenaires s'engagent à concevoir une stratégie d'atténuation des changements climatiques, à se fixer des objectifs de réduction du CO_2 et à rendre compte annuellement de leurs progrès.

Plusieurs nouvelles études ayant examiné les initiatives principales, le Rapport 2015 présente une évaluation de ces études, ainsi que leurs estimations du potentiel de réduction des émissions pour chaque catégorie. Les études énumèrent un certain nombre de difficultés relatives aux initiatives de coopération internationale analysées, notamment les chevauchements ou la comparabilité de systèmes transparents

de mesure, de notification et de vérification des résultats (MNV). Il est par conséquent difficile d'évaluer si toutes les initiatives internationales tiendront bien leurs promesses, car elles ne proposent souvent que des engagements volontaires, ce qui entrave l'application des responsabilités et du respect des obligations, et ne disposent pas toujours de systèmes de MNV fiables.

Cependant, beaucoup de ces initiatives peuvent jouer un rôle important dans l'avancée des actions pour le climat. En effet :

- Elles encouragent ou facilitent les réductions d'émissions au niveau municipal et régional par le partage des connaissances, le renforcement des capacités et une assistance technique à la préparation et à la mise en œuvre des projets
- Elles recensent les partenariats et soutiennent les communautés locales qui renforcent leur résilience face aux changements climatiques
- Elles représentent des intérêts communs à l'échelle municipale, en vue d'influencer les décideurs à d'autres échelons
- Elles aident à la mise en œuvre de plans pour le climat et de projets de développement économique sobres en carbone et résilients face aux changements climatiques
- Elles obtiennent transparence et responsabilité en encourageant les bonnes pratiques en matière de communication des données relatives aux émissions de GES
- Elles contribuent à éliminer les obstacles financiers, attirent les investisseurs et accélèrent les flux de capitaux supplémentaires injectés dans les municipalités pour des projets visant à réduire les émissions de carbone.

Les études comparent le potentiel de réduction des émissions de différentes catégories d'initiatives par rapport à une stratégie actuelle de référence (toutefois, elles n'utilisent pas nécessairement les mêmes références). Même s'il demeure beaucoup d'incertitudes, il est intéressant de noter que les résultats sont tout à fait comparables au niveau global,

malgré la grande diversité des évaluations selon les groupes d'initiatives.

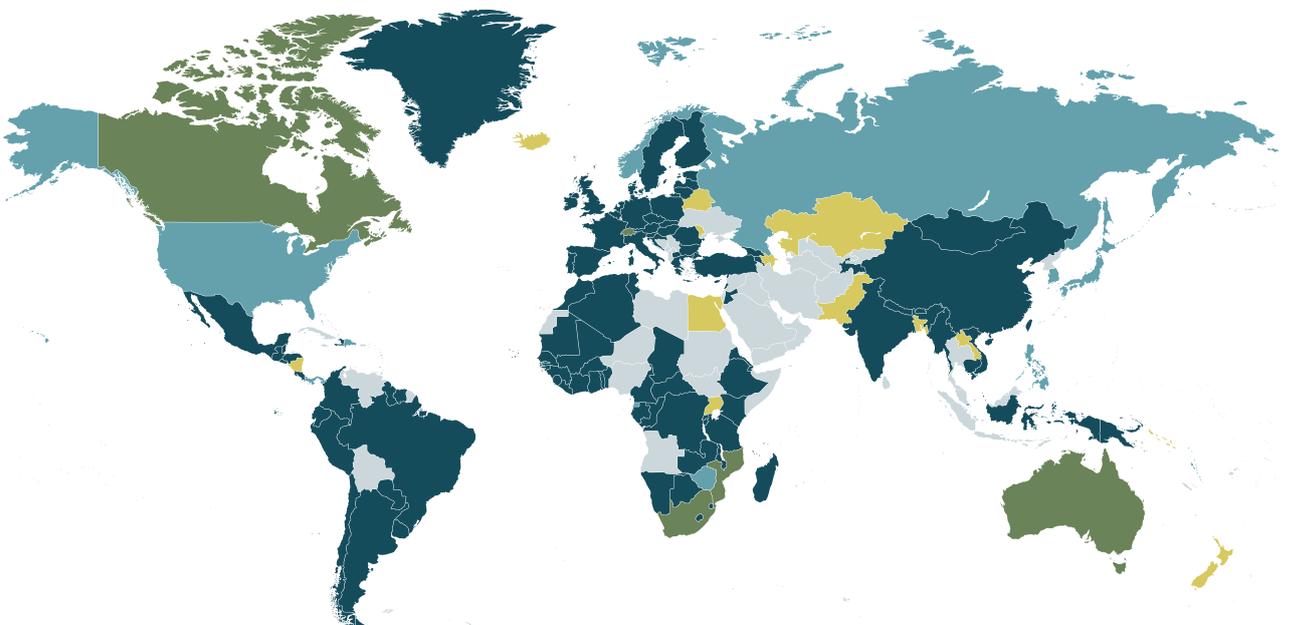
L'évaluation relève que les engagements non étatiques en matière de climat peuvent avoir d'importantes retombées, s'élevant selon toute vraisemblance entre 2,5 et 4 Gt éq-CO₂ en 2020 (compte tenu du fait que les initiatives ne sont pas toutes incluses dans l'ensemble des évaluations). Ces chiffres tiennent compte d'une estimation de la valeur du chevauchement entre les diverses initiatives, du point de vue des mesures proprement dites, des secteurs, des gaz à effet de serre et des régions.

Il est plus difficile d'estimer le chevauchement entre ces initiatives non étatiques et les engagements des gouvernements en matière de réduction des émissions d'ici 2020. D'après les dernières études examinées dans le cadre de cette évaluation, la proportion de chevauchements s'élève entre 33 et 70 %, ce qui pourrait entraîner des contributions nettes supplémentaires de l'ordre de 0,75 à 2 Gt éq-CO₂ en 2020.

Même si les initiatives de coopération internationale ne viennent pas nécessairement s'ajouter aux engagements nationaux pour 2020, elles peuvent constituer une composante majeure de leur mise en œuvre effective, tout en facilitant, voire en stimulant, un regain d'ambition à l'échelle nationale. Les réductions potentielles en 2030 étant extrapolées dans une seule étude uniquement, il n'est pas possible d'en communiquer les chiffres ici. Toutefois, l'étude en question laisse entendre que la contribution des initiatives de coopération internationale en matière d'atténuation sera significative.

9. Quelles sont les possibilités de renforcer l'atténuation relative aux forêts, notamment par le biais de la REDD+ ?

Dans le cadre du processus de négociation de ces dernières années et dans un grand nombre de CPDN, les activités d'atténuation relatives aux forêts, dans les pays en



- Énonce les activités de réduction des émissions concernant les forêts
- Énonce les activités de renforcement des stocks de carbone forestier
- Énonce les activités de réduction des émissions concernant les forêts et celles de renforcement des stocks de carbone forestier
- Intègre les forêts dans son champ d'application, mais n'indique pas d'activités les concernant
- Aucune déclaration nationale d'intention portant sur la réalisation d'activités d'atténuation relatives aux forêts dans les sources consultées

Remarque : les frontières, ainsi que les noms et désignations employés sur cette carte n'impliquent aucune reconnaissance officielle de la part des Nations Unies. La carte présente les objectifs d'atténuation relatifs aux forêts qui ont été exprimés dans les documents suivants : CPDN soumises à la CCNUCC avant le 1^{er} octobre 2015 ; mesures d'atténuation adaptées au contexte national soumises à la CCNUCC par les pays non visés par l'annexe I et à l'Accord de Copenhague pour les pays visés par l'annexe I ; notes d'idées pour un plan de préparation à la réduction des émissions soumises au Fonds carbone du FCPF ; accords bilatéraux en vue de paiements axés sur les résultats ; engagements au titre du Défi de Bonn ; engagements au titre de l'Initiative 20x20 ; adhésion à la Déclaration de New York sur les forêts.

Figure ES3 : Déclarations nationales d'intention portant sur la réalisation d'activités d'atténuation relatives aux forêts

développement comme dans les pays développés, suscitent un vif intérêt politique. L'accent est surtout mis sur les politiques et les activités de la REDD+. En effet, le potentiel théorique des activités d'atténuation relatives aux forêts dans les pays en développement est estimé à 9 Gt éq-CO₂ en 2030. La réalisation de ce potentiel théorique sera freinée par des facteurs économiques ou liés à l'utilisation des terres.

Les activités d'atténuation relatives au secteur forestier sont illustrées dans la Figure ES3 de la carte du monde⁶, fruit d'un rapide examen des activités indiquées dans les CPDN soumises et dans d'autres types d'engagements nationaux. Il apparaît clairement que de nombreux pays ont conscience des possibilités d'atténuation qu'offre la sylviculture.

L'évaluation a accordé une attention particulière à l'ensemble de mesures et de stratégies connu sous le nom de REDD+, une solution qui faciliterait les contributions peu coûteuses à l'atténuation des changements climatiques dans les pays en développement. D'après la définition de la CCNUCC, la REDD+ comprend la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, la préservation et le renforcement des stocks de carbone forestier, ainsi que la gestion durable des forêts.

En sa qualité d'outil stratégique de réduction des émissions dans le domaine sylvicole, notamment concernant les mesures, les garanties et les conditions d'octroi de financements axés sur les résultats, la REDD+ a enregistré de nets progrès ces dix dernières années, au cours des négociations de la CCNUCC. Pour que les pays en développement puissent accéder à ces financements et ainsi réduire leurs émissions

dans le cadre de la REDD+, ou améliorer la suppression du carbone de l'atmosphère, plusieurs éléments doivent être en place :

- Une stratégie ou un plan d'action d'envergure nationale
- Un système national de surveillance des forêts
- Un système d'information sur les garanties assorti d'un résumé expliquant comment les garanties de la REDD+ ont été traitées et respectées
- Un seuil d'émission de référence ou un seuil de référence pour les forêts
- Des résultats entièrement mesurés, notifiés et vérifiés en ce qui concerne la réduction des émissions/le renforcement des suppressions.

Ces impératifs limitent quelque peu le potentiel de mise en œuvre de la REDD+ à court terme, par exemple la célérité avec laquelle les politiques peuvent être mises en place et les améliorations de la gouvernance, appliquées. La disponibilité des fonds (nationaux ou internationaux) destinés à couvrir les coûts initiaux des mesures de REDD+ constituera également un facteur déterminant. Par leur nature, les financements axés sur les résultats ne seront débloqués qu'une fois le succès obtenu. De nombreux pays en développement ont exprimé leur intérêt pour l'adoption de mesures sylvicoles de grande ampleur, dans leur CPDN comme dans plusieurs autres déclarations.

Le potentiel théorique de réduction des émissions a été évalué pour l'Afrique, la région Asie-Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes. Il se situe globalement entre 2,7 et 3,3 Gt éq-CO₂ en 2030 pour chaque région. La réalisation de ce potentiel théorique sera toutefois fortement entravée par des facteurs économiques ou liés à l'utilisation des terres.

⁶ Les différents pays sont classés en fonction des mesures indiquées dans les documents examinés.